

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 9 décembre 2008 à la salle du Conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h30

PRÉSENCES Le Maire, Monsieur Pierre Lapointe

Les Conseillers (ères): Monsieur Raymond Auclair

Monsieur Daniel Lévesque

Madame Nicole Davidson

Madame Anne-Marie Chagnon

Madame Dominique Forget

Monsieur Mario Chartrand

l'adjointe administrative

/bureau du maire Madame Suzanne Gohier

le directeur général Monsieur André Desjardins

08-12-370

OBJET : Réaction au projet de loi 398 modifiant la loi sur les compétences municipales afin d'instaurer un crédit d'impôt pour les personnes à faible revenu ou modeste lorsqu'il s'agit de leur résidence principale

ATTENDU la présentation d'un projet de loi portant le numéro 398 modifiant la loi sur les compétences municipales afin de permettre de reporter les augmentations de taxes foncières causées par les variations inégales de valeurs foncières ;

ATTENDU que le Conseil municipal du Village de Val-David est en désaccord avec cette solution qui, de son avis, aura pour effet de faire supporter par les autres contribuables l'effort fiscal qui ne sera pas assumé par certains contribuables qui bénéficieront de ce privilège ;

ATTENDU que les unions municipales UMQ et FMQ, et certaines Municipalités se sont déjà prononcées en faveur ou en défaveur de ce projet de loi ;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal du Village de Val-David donne son désaccord avec l'énoncé du projet de loi 398 déposé le 18 juin 2008, et demande au premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, et à la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, de réviser le projet de loi, afin d'y instaurer un régime de crédits d'impôts pour les personnes à revenus faibles ou modestes lorsqu'il s'agit de leur résidence principale, catégorie de personnes touchées par les augmentations importantes d'évaluation supérieure à l'augmentation moyenne lors du dépôt d'un nouveau rôle.

QUE le Conseil municipal demande l'appui des Municipalités de la MRC des Laurentides et du Conseil des maires de la MRC des Laurentides.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à madame Pauline Marois, Parti

québécois, monsieur Mario Dumont, de l'ADQ, monsieur Claude Cousineau, député de Bertrand ainsi qu'aux deux unions municipales, la FQM et l'UMQ.
ADOPTÉE